





Association de deux matières actives assurant une regularité d'action sur gaillets quelques soient les conditions d'applications.



2 modes d'actions assurant une bonne gestion des résistances.



Utilisable seul ou en association selon la flore présente sur la parcelle.

MODE D'ACTION

CLYDE® FX associe le florasulame au fluroxypyr, ces deux matières actives aux modes d'actions différents permettent de prévenir de l'apparition des phénomènes de résistances aux herbicides des adventices présentent au champ. Le florasulame appartient à la famille des triazolopyrimidines (HRAC 2), il est principalement absorbé par voie foliaire et inhibe la synthèse des acides aminées (Inhibition de l'ALS). Il agit sur de nombreuses adventices dicotylédones à partir de températures supérieures à 5°C. Le fluroxypyr appartient à la famille des acides picoliniques (HRAC 4), lui aussi principalement absorbé par voie foliaire, il est rapidement véhiculé par la sève. Il est particulièrement efficace dans la gestion d'adventices telles que le gaillet, la matricaire, la stellaire et le séneçon.

N° AMM:

2230152

COMPOSITION:

1 g/L Florasulame 100 g/L Fluroxypyr Suspo-emulsion (SE)

FAMILLE CHIMIQUE:

Triazolopyrimidine - HRAC 2 Acide picolinique - HRAC 4

MODE D'ACTION:

Inhibition de l'ALS Perturbation de la régulation auxinique

DRE:

6 h

CLASSEMENT:

Attention: SGH09 H400, H410



CONDITIONNEMENT:

Bidon 51

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.









Séneçon



Repousses de colza



Matricaire



Stellaire

SPECTRE D'ÉFFICACITÉ

Adventices	Efficacité à 1,5 l/ha	Erigéron	Renouée liseron	
Aethuse		Fumeterre	Renouée persicaire	
Alchemille		Gaillet	Repousse de pommes de terre	
Anthrisque		Laiteron	Rumex Crépu	
Bleuet		Matricaire	Sanve	
Carotte		Mouron des champs	Séneçon	
Chardon		Myosotis	Stellaire	
Chénopode		Pensée	Veronique de perse	
Coquelicot		Renouée des oiseaux	Véronique feuilles de lierre	

Efficacité >95% 85%< Efficacité <95% 75% < Efficacité <85% Efficacité < 75%



DONNÉES RÉGLEMENTAIRES ET TABLEAU DES USAGES

N° AMM : 2230152

Composition :

1 g/L Florasulame +100 g/L Fluroxypyr

Formulation: Suspo-emulsion (SE)

Famille Chimique :

Triazolopyrimidine - HRAC 2 Acide picolinique - HRAC 4 Mode d'action :

Inhibition de l'ALS Perturbation de la régulation auxinique

DRE 6h

Classement:

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme





Usages	Cultures	Doses	Nb app	Stades d'applications	DAR (j)	ZNT aqua (m)	DVP (m)
Blé*Désherbage	Triticale d'hiver	1,8 L/ha	1/an	BBCH 20 à 39 (après reprise végétative)	F (BBCH 39)	5	-
	Triticale de printemps	1,8 L/ha	1/an	BBCH 20 à 39	F (BBCH 39)	5	-
	Blé tendre d'hiver Blé dur d'hiver	1,8 L/ha	1/an	BBCH 20 à 45 (après reprise de végétation)	F (BBCH 45)	5	-
	Blé tendre de printemps Blé dur de printemps	1,5 L/ha	1/an	BBCH 20 à 39	F (BBCH 39)	5	-
Orge*Désherbage	Orge d'hiver	1,8 L/ha	1/an	BBCH 20 à 45 (après reprise végétative)	F (BBCH 45)	5	-
	Orge de printemps	1,5 L/ha	1/an	BBCH 20 à 39	F (BBCH 39)	5	-
Seigle*Désherbage	Seigle d'hiver	1,8 L/ha	1/an	BBCH 20 à 39 (après reprise de végétation)	F (BBCH 39)	5	-
	Seigle de printemps	1,8 L/ha	1/an	BBCH 20 à 39	F (BBCH 39)	5	-
Avoine*Désherbage	Avoine d'hiver	1,8 L/ha	1/an	BBCH 20 à 31 (Après reprise de végétation)	F (BBCH 31)	5	-
	Avoine de printemps	1,8 L/ha	1/an	BBCH 20 à 31	F (BBCH 31)	5	-

SPe 2: Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur céréales d'hiver.

Ne pas implanter de culture de type légume-racine ou légume-tubercule en culture de remplacement ou de rotation moins de 10 mois après application d'un produit contenant du fluroxypyr.

Clyde® FX AMM n°2230152. Avant toute utilisation, assurez vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages auorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi, se référer à l'étiquette du produit ou www.phytodata.com. Détenteur de l'AMM et responsable de la mise en marché : ALBAUGH TKI d.o.o. Grajski trg 21, SI-2327 Race, Slovénie



SPe8: Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs.

SPe3: Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone cultivée adjacente.